

NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE MAISON INDIVIDUELLE

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 28/06/2024	Complétée le 06/08/2024	N° DP 34116 24 M0084
Affichée le 05/07/2024		
Par	PONCET DANIEL	Destination : Habitation URBANISME AFFICHAGE EFFECTUE DU 29/08/2024 AU 29/10/2024 NON OPPOSITION GRABELS, LE LE MAIRE,
Demeurant à	16 rue du Faubourg, 34790 Grabels	
Pour	Installation de 12 panneaux photovoltaïques respectant le CGI Puissance : 6kWc	
Sur un terrain sis	16 Rue DU FAUBOURG GRABELS	
Parcelle(s)	AZ0245	

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** le porter à connaissance de la carte départementale d'aléas incendie de forêt approuvé le 17/12/2021 ;
- Vu** les pièces complémentaires déposées en date du 06/08/2024 ;

ARRETE :

ARTICLE 1: Il n'est **pas fait opposition** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2: L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au respect des prescriptions suivantes :

« Les panneaux solaires, serres et autres éléments d'architecture bioclimatique doivent être intégrés à l'enveloppe des constructions en évitant l'effet de superstructures surajoutées » ;

GRABELS, le

21 AOUT 2024

Pour le Maire par délégation
L'Adjoint délégué
Monsieur Jean-Pierre OLIVARES

